

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 FEVRIER 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

Présents :

Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET (à compter du I.2), Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD.

Absents ou excusés :

Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET, Yannick POULET (jusqu'au I.1 inclus), Jean-Pierre BERTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

I - ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteurs Monsieur le Maire, Laïla MERJOU

1. Dénomination de salle communale Jacques CHAPA

Le Conseil Municipal approuve et valide la dénomination de la salle de réunion située au Château du Diable «Jacques CHAPA», approuve et valide l'engagement des frais pour l'apposition d'une plaque indicative et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Charte Cenonnaise pour la qualité des projets de coopération internationale

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Charte Cenonnaise pour la qualité des projets de collaborations internationales et tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Aide à la mise en place d'une stratégie funéraire : demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole et à signer la convention s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II - RESSOURCES HUMAINES - Rapporteur Dominique ASTIER

1. Actualisation du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal valide ces modifications.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2. Actualisation du tableau des emplois non permanents

Le Conseil Municipal valide ces modifications.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

3. Autorisation de signature d'avenants à des contrats de l'Ecole de Musique

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats cités.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Instauration d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires, travail de dimanche et jours fériés et travail normal de nuit

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à allouer le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, aux fonctionnaires titulaires et stagiaires. Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence. Les dépenses correspondantes sont imputées sur le chapitre 012 du budget.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Régularisation du taux horaire global relatif aux prestations de l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) 2022

Le Conseil Municipal valide cette régularisation et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants ci-évoqués.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

III - ADMINISTRATION FINANCIERE - Rapporteur Michaël DAVID

1. Adoption du Budget Primitif 2022 de la Commune et des Budgets Annexes

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants financiers relatifs aux subventions votées.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 FEVRIER 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

2. Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement du Budget Principal de la Ville

Le Conseil Municipal actualise les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement comme indiqué.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

3. Actualisation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement du Budget Annexe du Pôle Culturel

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à actualiser les Crédits de Paiement des Autorisations de Programme comme indiqué.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

4. Subventions de + 23 000 euros

Le Conseil Municipal approuve les attributions de subventions présentées et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants financiers s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

IV – CULTURE – Rapporteur Laïla MERJOU

1. Espace S. Signoret : Création d'un tarif « Carte Jeune »

Le Conseil Municipal approuve le tarif « Carte Jeune » mentionné et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant pour sa mise en œuvre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Projet IMAGO : Signature d'une convention de partenariat – Autorisation

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Cenon et l'artiste Claire SAVARY pour la mise en œuvre du projet IMAGO, le versement de la participation financière de la Ville et tout document afférent à la bonne réalisation de ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – SOLIDARITES – SENIORS – POLITIQUE DE LA VILLE – Rapporteur Huguette LENOIR

1. PIG – Attribution et versement de subvention aux propriétaires occupants – Mme et M. BELLET

Le Conseil Municipal autorise le versement aux propriétaires occupants du montant arrêté, impute la dépense correspondante au compte 20422.51501 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. DPV 2021 – Rectificatif versement d'une subvention au profit de l'association CMFC Handball – Autorisation de signer

Le Conseil Municipal approuve le report des crédits au BP 2022 et l'imputation de la dépense correspondante au compte 65748 – 521, le plan de financement, l'attribution et le versement de cette subvention au bénéfice de la section Club Municipal Floirac Cenon Handball et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VI – TRANSITION ECOLOGIQUE – Rapporteur Laurent PERADON

1. Parc des coteaux : demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du plan de gestion

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Actualisation de la convention avec la Société ELISE pour la collecte des déchets triés dans les services municipaux

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 FEVRIER 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

VII - URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteurs Marie HATTRAIT, Cihan KARA

1. Protocole d'accord du PLIE des Hauts de Garonne 2022-2027

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec les autres partenaires (Etat, communes, Conseil départemental, Conseil régional), le Protocole d'Accord 2022-2027, accepte par ailleurs que dans le cadre d'un portage par la Commune de Cenon du poste « Référent PLIE », la Ville de Cenon effectue l'avance de financements, le PLIE remboursant le FSE au regard du contrôle de service fait dès versement du FSE par l'Etat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ARQC – Ateliers de Réemploi et de Qualification de Cenon – Convention de partenariat 2022-2024

Le Conseil Municipal adopte cette convention pluriannuelle de partenariat et de financement avec l'ARQC et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Exonération de loyers du restaurant Ze Rock

Le Conseil Municipal annule les loyers des mois de janvier et février 2022 pour le restaurant Ze Rock et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Exonération de loyers du restaurant Resto Starter

Le Conseil Municipal annule les loyers des mois de janvier et février 2022 pour l'association « La Pena Rive Droite » et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Contrat de relance du logement – objectifs de production de Cenon et autorisation de signature

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec les autres partenaires (Etat, Bordeaux Métropole, les autres communes volontaires et éligibles), le contrat de relance du logement, autorise l'inscription dans ce contrat d'un objectif global pour Cenon de production de 459 logements délivrés ou à délivrer dans la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, éligibles à l'aide de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au contrat de relance du logement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VIII - EDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE – Rapporteur Alexandre MARSAT

1. Convention avec l'Education Nationale pour la mise en place de petits déjeuners dans les écoles élémentaires

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadrant le projet avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Convention avec l'OCCE de la Gironde pour la mise en place de projets pour les écoles élémentaires de la Ville

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et à procéder au versement des subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Demande de subvention DSIL pour l'acquisition d'un socle numérique de base dans les écoles élémentaires

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU AFFICHÉ DU 09 FEVRIER 2022 AU 09 AVRIL 2022